COMMUNE DE Limons

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2024

Le 27 août 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 août 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : Florian PARRA, Mme Florence PAYS et M. Anthony FAVIER

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2024 :

Madame Muriel DELAGE qui était absente lors de cette réunion demande des explications sur les Zones de Revitalisation Rurale.
Monsieur le Maire lui indique que tout sera expliqué dans le point II-4 de la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Mondial Relay	28/06/2024	Signature d'une convention d'occupation du Domaine public avec MONDIAL RELAY pour l'installation d'une consigne automatisée.
Devis	01/07/2024	Signature d'un devis de 480,00 € TTC de Mathieu DUMOUSSET, pour l 'élagage d'un noyer vers les ateliers communaux.
Circulation	01/07/2024	Arrêté n°56/2024 portant restriction de la circulation sur la RD 43 au Port de Ris pour des travaux de branchement électrique à partir du 08 juillet et pour une durée de 30 jours.
Personnel	08/07/2024	Arrêté n° 57/2024 portant tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2024.
Personnel	09/07/2024	Arrêté n° 58/2024 portant avancement de grade par ancienneté d'un agent technique à compter du 01/08/2024.
Devis	17/07/2024	Signature d'un devis d'Abeille informatique d'un montant de 149,00€ TTC pour l'achat de la licence office pour le PC portable.
Association	17/07/2024	Arrêté n°59/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 20 juillet 2024 à la Pétanque limonoise à l'occasion d'un tournoi de Pétanque.
Assurances	19/07/2024	Signature d'un devis de GROUPAMA d'un montant de 365,28 € annuel pour l'assurance de la remorque réfrigérée.

Fête du Saumon	22/07/2024	Signature d'un devis de 2B Evènements-ciel d'un montant de 1 500,00 € pour la prestation « feu d'artifice » à l'occasion de la fête du Saumon le 31 août 2024.
Personnel	07/08/2024	Arrêté n°60/2024 portant avancement d'échelon à la durée unique d'un agent.
Personnel	07/08/2024	Arrêté n°61/2024 portant avancement d'échelon à la durée unique d'un agent.
Association	14/08/2024	Arrêté n°63/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 24 août 2024 à la Pétanque limonoise à l'occasion d'un tournoi de Pétanque.
Association	27/08/2024	Arrêté n°64/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 31 août 2024 au comité des fêtes à l'occasion de la fête du saumon.
Achat	27/08/2024	Signature d'un bon de commande pour l'achat d'un nouveau congélateur pour la salle des fêtes d'un montant de 299,96 € TTC.

Monsieur Loïc MORTHON explique que concernant le Locker Mondial Relay, une visite technique a eu lieu le 16 août. Il sera bientôt installé, leurs agents s'occupent de tout même du branchement électrique.

Monsieur le Maire précise le nom des entreprises qui participent financièrement au feu d'artifice de la fête du Saumon :
Europaps
SARL Jouvet
Electricité Générale Julien THOMAS
Restaurant du Pont
Créakom
SARL PARRA
Co-avenir
Nails Analia
Mod'Hair'N coiffure
Restaurant de la Jonchère

II-1°) Rapport Prix et Qualité du Service 2023 Eau et SPANC du SBL :

Monsieur le Maire explique que suite à l'adoption des rapports 2023 du service Eau et SPANC par le Syndicat Basse Limagne le 26 juin 2024, il convient de présenter ces rapports aux Communes adhérentes.
Les documents ont été transmis par mail au conseil municipal.

II-2°) Travaux d'éclairage public Illuminations 2024/2025 :

Monsieur le Maire explique que pour l'année 2024, il convient de passer une convention avec le Territoire d'Energie 63 pour l'achat des décorations de Noël :
Total des dépenses : 3 400 € HT
Subvention du SIEG : 1 819,40 €
Reste à la charge de la Commune : 2 260,60 €
Cette année il est prévu un changement de couleur, plus de bleu mais du blanc à la place.
Les décorations bleues seront vendues à la Commune de Luzillat, le montant de la vente n'a pas encore été fixé.
Cette année la commande est faite plus tôt que d'habitude car la participation du Territoire d'Energie risque d'être diminuée.

Mme Muriel DELAGE demande si les anciennes décorations peuvent être installées dans les hameaux ?
M. le Maire lui indique qu'il n'est pas sûr qu'il y a assez d'alimentations électriques pour les branchements, il se renseignera sur le sujet.
Mme Muriel DELAGE rajoute que décorer les hameaux comme le port de Ris et les Moussouves serait sympa.

II-4°) Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Monsieur le Maire explique que la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1er juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé "France Ruralités Revitalisation".

Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts sur les bénéfices

(impôts sur les revenus et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour ces deux dernières, les collectivités ont un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la date d'entrée en vigueur du zonage.

Arrivée de Madame Laurence SOULERAS à 20h24.

Monsieur le Maire explique également que ce dispositif va permettre une augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée à la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, valident à l'unanimité, les exonérations de Taxes foncières pour les entreprises situées dans cette zone.

II-5°) Renouvellement du contrat d'adjoint technique contractuel :

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de renouveler le contrat de l'agent technique en charge du ménage et de l'aide à la garderie à compter du 06 septembre 2024. Pour rappel ce contrat est de 11 heures hebdomadaire.

Les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, de renouveler le contrat de cet agent pour une durée d'un an.

III-1°) Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la place de l'Eglise :

Monsieur le Maire explique que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre :
- Entreprise COLAS
- Entreprise GAPT
- Entreprise PARRA Richard

La commission d'appel d'offre s'est réunie et il a été décidé de mettre en négociation les entreprises COLAS et PARRA. En effet il leur a été demandé de refaire les offres en respectant le CCTP.
De nouvelles offres ont été reçues et l'entreprise SARL PARRA Richard a obtenu la meilleure note, 19.7/20.
L'architecte préconise donc de retenir l'entreprise SARL PARRA Richard.
Les travaux devraient débuter en mars ou avril 2025, dès la fin des travaux de construction de la maison des associations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, choisissent à l'unanimité, l'entreprise SARL PARRA Richard pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise.

III-2°) Admission en non-valeur :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS.

Elle explique qu'il y a lieu d'effectuer des admissions en non-valeur demandées par la SEMERAP concernant des factures qui n'ont jamais été payés et dont aucun recours n'a pu aboutir. Le montant de ces factures s'élève à 1 120.80 €, il s'agit de facture antérieure à 2017.

Elle explique que ces sommes ont déjà été versée à la Commune par la SEMERAP et qu'il n'y aura pas de remboursement à effectuer. Elle précise qu'il s'agit pour la plupart de petits montants et que les personnes n'habitent plus la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent ces admissions en non-valeur.

III-3°) Décisions Modificatives n°2 du Budget Commune – Virement de crédits :

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'effectuer un virement de crédit de 2 840 € à l'opération 10002 « mairie et ses annexes » suite à un dépassement de crédit. En effet la somme prévue pour l'achat de la remorque réfrigérée lors du vote du budget n'était pas suffisante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits nécessaire sur le budget de l'exercice 2024.

III-4°) Encaissement d'une participation des entreprises pour le feu d'artifice de la fête du Saumon :

Monsieur le Maire rappelle que certaines entreprises de la Commune ont accepté de participer financièrement au feu d'artifice offert à la population à l'occasion de la fête du saumon. Il faut donc autoriser la Commune à percevoir ces sommes.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces dons.

II-3°) Points sur l'avancée du PLUi :

Monsieur le Maire explique que le nouveau cabinet termine le plan de zonage de notre PLUi.
Les réunions publiques auront lieu début 2025.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission Finances et Affaires Générales :
La commission ne s'est pas réunie.

Commission Scolaire et Culturelle :
La Commission ne s'est pas réunie.
Madame Astrid ZANUTTO indique que des travaux ont eu lieu pendant les vacances à la garderie.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :
La commission ne s'est pas réunie.
Monsieur Bernard GOLFIER indique que les travaux de la garderie sont terminés et que les agents municipaux ont fait du bon travail.
Il indique également que les travaux de construction de la maison des associations ont repris.

Commissions affaires économiques et nouveaux habitants :
Monsieur Loïc MORTHON revient sur le Locker Mondial Relay qui va être installé prochainement.
Il indique que les projets concernant le bar et le futur commerce sont pour l'instant à l'arrêt le temps des congés d'été.

Commission fêtes, sports et associations :
Messieurs Florian DE OLIVEIRA et Loïc MORTHON indiquent que la dernière réunion de préparation pour la fête du saumon a eu lieu. 606 repas sont réservés. 14 personnes s'occuperont du service. Cette année il y aura la possibilité de payer par carte bancaire.
Rendez-vous à 13h30 jeudi 29/08 pour le montage des barnums et à 8h00 samedi 31/08 pour le petit déjeuner offert aux bénévoles.

IV -2°) Communications du Maire :

Vente de parcelles diverses : Plusieurs administrés ont émis le souhait d'acheter des petits morceaux de parcelles jouxtant leurs propriétés. Aucune suite ne sera donnée à ces demandes.

Travaux impasse de la Chanat : Un devis a été établi. Les travaux n'ayant pas été prévus cette année au budget, ils seront inscrits l'année prochaine sur le BP 2025.

Audit Eclairage Public : Un audit a été réalisé par le Territoire d'Energie 63 concernant l'éclairage public et le passage pour toute la commune à l'éclairage LED. Le coût des travaux serait de 35 000 € avec prise en charge partiel du Territoire d'Energie pour un gain de 2077 € par an sur la consommation.

IV -3°) Questions diverses :

- Monsieur Florian DE OLVIVEIRA explique que plusieurs regards bougent sur la Rue de la Jonchère au passage des véhicules.
  Monsieur le Maire indique que les agents techniques iront vérifier d'où vient le problème.

- Madame Muriel DELAGE explique qu'on lui a indiqué que la haie qui se trouve en face de chez elle dépasse sur le trottoir et empêche le passage des piétons (poussette, fauteuil roulant).
  Monsieur le Maire indique que le propriétaire sera prévenu.

- Madame Muriel DELAGE demande si une campagne de peinture routière peut être faite pour refaire les passages piétons.
  Monsieur le Maire explique que cela sera fait à la rentrée, une fois la fête du Saumon passée.

- Madame Muriel DELAGE indique qu'une partie de Port de ris n'a plus d'éclairage public.
  Monsieur le Maire indique que le signalement sera fait.

- Madame Muriel DELAGE indique qu'on lui a signalé la présence de rat rue des Fagots.
  Monsieur le Maire lui indique que la société de dératisation sera prévenue mais qu'en attendant les agents techniques ont en stock des appâts.

- Madame Muriel DELAGE fait remonter qu'il y a beaucoup d'herbe au cimetière.

La séance est levée à 21h46.

MAIRIE DE LIMONS (Puy-de-Dôme)

Astrid ZANUTTO
Secrétaire de séance

Matéo MOREL
Maire de Limons